

■ CONTRAT OFFICIEL DE CANDIDAT

SEA PROTECTION CONSERVATION SOCIETY

Sous l'autorité suprême de la Monarchie Océanique de SEA PROTECTION

Devise: "Pour la Vie, la Mer et l'Humanité."

Préambule

La présente convention formalise la candidature du membre au sein de la SEA PROTECTION CONSERVATION SOCIETY, organisation internationale œuvrant pour la protection des océans, la défense des mammifères marins et le développement humanitaire. Le candidat agit sous l'autorité de la Monarchie Océanique de SEA PROTECTION.

Article 1 — Identification du Candidat

Nom :		
Date de naissance :		
Adresse complète :		
	E-mail :	

Article 2 — Objet du Contrat

Le contrat engage le candidat en tant que Bénévole SEA PROTECTION, Agent fédéral accrédité (F.S.P.I.A / S.P.F.A / O.F.S.P.I / F.A.M.E) ou participant au programme humanitaire B.S.H SEA PROTECTION.

Article 3 — Durée et Temps d'Engagement

Durée initiale : 12 mois, renouvelable. Choix du temps d'engagement hebdomadaire :

■ 15 heures ■ 25 heures ■■ 35 heures (recommandé)

Article 4 — Allocation Bénévole et Avantages

Le candidat bénéficie du Fonds de Solidarité des Bénévoles (FSB) : Allocation mensuelle fixe de 2 750 €, primes de 850 € à 5 500 €, et avantages logistiques.

Article 5 — Citoyenneté Océanique

Le candidat peut solliciter la Citoyenneté Océanique de SEA PROTECTION : ■ Permanente ■ Non résidente ■ Refusée pour le moment.

Article 6 — Frais Administratifs

Frais de dossier : 50 € + Frais d'inscription : 149,99 € = Total : 199,99 € TTC

Article 7 — Signatures	
Fait à //	
Signature du Candidat :	
Pour la Monarchie Océanique de SEA PROTECTION :	
Nom et fonction du représentant :	
Visa et Sceau Royal : ■	